

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-2026

En vertu des règlements généraux de l'Association Restauration Québec (ARQ), les membres du conseil d'administration sont désignés par la Commission des mises en candidature et recommandés pour entérinement lors de l'assemblée générale annuelle des membres de l'ARQ.

Tout délégué d'un établissement restaurateur membre peut soumettre sa candidature à la Commission selon les modalités prescrites aux présentes.

Une fois nommées par décision de l'assemblée générale annuelle des membres, les personnes qui composent le conseil d'administration participent aux réunions (six par année) prévues au calendrier. Ils prennent les décisions nécessaires à l'atteinte des buts et objectifs de l'Association, en respect de la mission et de la vision de l'ARQ.

La Commission des mises en candidature, comme le stipulent les règlements généraux, analyse chacune des candidatures reçues et s'assure de leur conformité. L'évaluation de la Commission se fait au travers de plusieurs critères dont la représentativité homme/femme, la représentativité régionale, la représentativité des groupes d'âge, la représentativité des segments de l'industrie dont des entreprises où l'activité de restauration est secondaire et l'implication dans les organisations du secteur touristique et de développement régional (p.ex. : chambre de commerce, association touristique régionale, etc.)

Au terme de ses délibérations, la Commission désigne ceux et celles qui seront appelés à constituer le conseil d'administration pour le prochain mandat d'une durée d'**un an**. Les décisions de la Commission sont finales et sans appel concernant les candidatures qu'elle aura éliminées.

Chaque membre du conseil élu s'engage à respecter rigoureusement les règles et politiques d'administration de l'Association, son code de déontologie et les décisions prises au sein du conseil, et ce, en toute confidentialité.

En aucun cas et pour aucune considération, un élu du conseil d'administration ne pourra être en défaut ou enfreindre les lois et règlements en vigueur. Il est convenu que si une telle situation se produisait, l'élu en question devra adresser sa démission au président du conseil.

Les délégués des membres restaurateurs désirant soumettre leur candidature à la Commission sont invités à retourner le présent formulaire dûment rempli et signé :

par la poste à la Direction générale de l'ARQ,
6880, Louis-H.-La Fontaine, Montréal (Québec) H1M 2T2

ou

par courriel à l'adresse suivante :
direction@restauration.org

et ce, **avant le 30 septembre 2025**.

Note : un accusé de réception sera adressé à chaque candidat.



Je désire poser ma candidature à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration 2025-2026 de l'Association Restauration Québec.

CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Nom du candidat (*en lettres moulées s.v.p.*)

Nom de l'établissement (*en lettres moulées s.v.p.*)

Numéro de membre

Adresse

Ville

Code postal

Signature

LA PRÉSENTE CANDIDATURE EST APPUYÉE PAR :

1

Nom du délégué membre appuyant le candidat

Numéro de membre

Nom de l'établissement membre

2

Nom du délégué membre appuyant le candidat

Numéro de membre

Nom de l'établissement membre

Historique de carrière (*Vous pouvez aussi joindre votre curriculum vitae*) :

Année

Entreprise

Fonction

Année

Entreprise

Fonction

Réalisations professionnelles :

Implications sociales et/ou communautaires :

Expériences au sein de divers comités de travail :

Autres informations pertinentes :

Utilisez une autre feuille au besoin. Toute information pouvant servir à la Commission peut être annexée.

* La forme masculine a été utilisée dans cet écrit dans le seul but de ne pas alourdir le texte.